

Règlement intérieur de la soirée « Jeunes Talents 2016 »

Article 1 – Présentation/objet de la soirée Jeunes Talents

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles organise une soirée « Jeunes Talents », dans le cadre des Musik'Eaux 2016.

Cette soirée est un tremplin pour les groupes musicaux amateurs et a pour objectifs de :

- Valoriser l'expression artistique
- Permettre aux jeunes de se produire sur scène

Article 2 – Candidats

Peuvent s'inscrire au concours tous les jeunes amateurs, âgés de 14 à 40 ans (les professionnels de la musique ne peuvent pas participer). Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupe (4 personnes par groupe maximum).

Article 3 – Organisation

La participation à la soirée Jeunes Talents 2016 est entièrement gratuite.

Les candidats devront s'inscrire via le dossier de candidature (téléchargeable sur le site www.ccpaysdecruseilles.org) qui devra être remis avant le mardi 21 juin 2016, par mail à d.lecourtois@ccpaysdecruseilles.org ou par courrier :

Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Concours « Jeunes Talents »
Service communication
268 route du Suet
74350 CRUSEILLES.

Article 4 – Sélection des candidats

Les dossiers de candidature seront étudiés par la Communauté de Communes. Huit candidats ou groupes seront retenus pour participer à la soirée « Jeunes Talents », le vendredi 8 juillet 2016.

Article 5 – Déroulement du concours

Les 8 candidats seront invités à participer à la soirée, le vendredi 8 juillet au centre nautique de Cruseilles et disposeront chacun de 10 minutes pour effectuer leur prestation. Cette prestation aura lieu en public et devant un jury composé de représentants de la Communauté de Communes et de professionnels de l'école de musique. A l'issue de la soirée, le jury sélectionnera les deux finalistes et l'ensemble des spectateurs seront invités à voter pour le finaliste. Le candidat ayant récolté le maximum de votes sera désigné vainqueur de la soirée « Jeunes Talents 2016 ».

Article 6 – Horaires

Un créneau sera dédié à l'installation et aux divers préparatifs des candidats : le vendredi 8 juillet de 15h à 19h. Les participants seront ainsi convoqués à une heure précise (entre 15h et 19h) selon leur ordre de passage. La soirée « jeunes talents » débutera à 20h.

Article 7 – Récompenses

Le vainqueur de la soirée « Jeunes Talents » participera au Musik'Eaux 2017 : il pourra proposer son propre concert lors d'une soirée spéciale et gagnera 4 places de concert. Le candidat (ou groupe) terminant 2^e de la soirée et les suivants remporteront des entrées gratuites au centre nautique Bernard Pellarin de Cruseilles.

Article 8 – Droit à l'image

Les organisateurs sont autorisés à communiquer et à diffuser photos et vidéos pour assurer la communication et la promotion de la soirée sauf avis contraire des candidats lors de l'inscription. Ce droit à l'image ne donnera lieu à aucune contrepartie financière.

Article 9 – Conditions techniques des sélections

Une sono, un éclairage, des micros et un ampli guitare électrique et éventuellement un piano électrique (sur demande) seront mis à disposition de tous les candidats par l'organisation.

Un technicien son sera également présent dès 15h.

L'organisateur décline toute responsabilité quant au matériel appartenant aux candidats.

Tout matériel supplémentaire sera pris en charge par le candidat.

Article 10 – Adhésion à la soirée « Jeunes Talents »

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation totale du présent règlement. Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par le rejet du candidat. La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles se réserve le droit, dans l'intérêt de la manifestation, de modifier le présent règlement ou d'annuler la manifestation en cas d'événement fortuit ou de force majeure.

RAPPEL : Calendrier des inscriptions

27 mai 2016 : ouverture des inscriptions

21 juin 2016 : clôture des inscriptions et date limite d'envoi du dossier

22 au 30 juin 2016 : sélection des candidats

8 juillet 2016 : soirée « Jeunes Talents 2016 »

Pour d'autres informations, vous pouvez contacter le service communication de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles au 04 50 08 31 89.